

CROISSANCE AVENIR

ASSURANCE-VIE

TYPE DE CONTRAT

Contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport

DURÉE

Fixe : 85 ans – l'âge

Viagère

SPÉCIFICITÉS

- Contrat internet sans frais (hors FAG)
- Gestion libre ou profilée

DISTRIBUTEUR

Epargnissimo

TAUX NETS DE REVALORISATION DU FONDS EN EUROS :

- « Suravenir Rendement »

2012 3,60 %

2011 3,75 %

2010 4,10 %

2009 4,10 %

2008 4,50 %

- « Suravenir Opportunités » (fonds créé en 2012)

2012 4,05 %

↳ MONTANTS MINIMUMS

VERSEMENT INITIAL : 100 € (ou 500 € en cas de gestion profilée)

VERSEMENTS LIBRES : 100 €

VERSEMENTS PROGRAMMÉS : 50 € quelle que soit la périodicité

ARBITRAGES : 50 €

RACHATS PARTIELS : 100 €

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS : 50 € quelle que soit la périodicité

↳ GESTION FINANCIÈRE

FONDS EN EUROS : 2 fonds en euros à capital garanti « Suravenir Rendement » et « Suravenir Opportunités »

UNITÉS DE COMPTE (UC) : 215 unités de compte obligataires, immobilières, indicielles, spécialisées ou sectorielles, diversifiées, actions françaises, européennes et internationales, fonds profilés et fonds éthiques, fonds alternatif et trackers

↳ TARIFICATION

FRAIS SUR VERSEMENTS :

- Initial : gratuit
- Libres : gratuits
- Programmés : gratuits

FRAIS ANNUELS DE GESTION (FAG) :

- Sur les fonds en euros : 0,60 %
- Sur les unités de compte : 0,60 %

ARBITRAGES :

- Du fonds en euros vers les UC : gratuits et illimités
- Autres cas : gratuits et illimités
- Par internet : gratuits et illimités

OPTIONS DE GESTION :

- Dynamisation progressive de l'investissement : gratuite
- Dynamisation des plus-values : gratuite
- Arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values : gratuit
- Arbitrage sur alerte à seuil évolutif (stop loss relatif) : gratuit
- Rééquilibrage automatique : gratuit

FRAIS DE GESTION DES RENTES : 3 % du montant de chaque rente versée

↳ VIE DU CONTRAT

ARBITRAGES : possibles à tout moment

RACHATS PARTIELS : possibles, sans pénalité

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS : possibles, sans pénalité

RACHAT TOTAL : possible, sans pénalité

↳ MODALITÉS DE SORTIE

Versement du capital / Rente viagère / Réversible / Annuités garanties / Panachage capital et rente viagère / Remise de titres

↳ GARANTIES

	GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS	GARANTIE D'UN CAPITAL COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL
Option/Obligation	Optionnelle	Optionnelle
Plafond	100 000 €	100 000 €
Garantie	Pallie tout risque de moins-value en cas de décès de l'assuré	Versement d'un capital décès égal à la valeur de rachat du contrat
Caractéristiques	Souscripteurs âgés de 12 à 70 ans à la souscription. Fin des garanties au 75 ^{ème} anniversaire du souscripteur	Souscripteurs âgés de 18 à 70 ans à la souscription. Fin des garanties au 75 ^{ème} anniversaire du souscripteur
Cotisation mensuelle	de 0,15 % à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge de l'assuré	de 0,14 % de frais prélevés sur l'ensemble des fonds gérés chaque année